



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 08/01/2019

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. MORICEAU
M. JOUVE
M. ORLIANGES
M. RAYMON
M. PAILLET
Mme GIGUET

Secrétaire : Mme BONNET

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)
Mme BOURGADE (FO)
M. DEJOU (FO)
M. HINDERSCHID (CGT)
M. BRUN (CGT)
M. TEUILLIERAS (CGT)
M. VEYLET (CGT)
M. LAROUSSINIE (Solidaires)
M. GALLOT (Solidaires)
M. GRIFFAULT (Solidaires)

En préambule une déclaration liminaire commune à l'ensemble des syndicats a été lue.

« Monsieur le Président,

Emmanuel Macron a fait ses annonces pour tenter de mettre fin à la colère sociale exprimée depuis 2 mois. Mais pas de surprises : quelques mesurette sociales, une fausse «augmentation» de 100 euros brut par mois du SMIC qui intègre la hausse légale et déjà annoncée de 1,8 % prévue en janvier et qui sera financée par l'État (donc par le budget et la suppression des cotisations patronales !), une prime exceptionnelle au bon vouloir des employeurs mais pas de L'État-employeur, une exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires, et l'annulation de la hausse de la CSG pour 2019 pour les retraité-es qui gagnent moins de 2000 euros. Ces annonces sont loin de constituer un tournant dans la politique de ce gouvernement. Emmanuel Macron fait semblant d'oublier qu'il a accentué les politiques néolibérales qui avantagent les entreprises et les plus riches, au détriment de l'intérêt général, au détriment des plus précaires, des femmes, chômeurs, retraités, et de la jeunesse.

Aucun tournant majeur n'a été pris, et c'est encore le budget de l'État qui est mis à contribution, tandis qu'aucune contrainte n'est mise sur les entreprises, les grandes fortunes, puisque ni le CICE (40 milliards), ni la suppression de l'ISF, ni la flat tax pas plus que la baisse de l'impôt sur les sociétés ne sont mis en cause ! La question d'une juste répartition des richesses est totalement évincée.

Rien de global pour les salaires, les pensions ou les minimas sociaux, rien pour les revendications lycéennes, rien pour la transition écologique, rien pour le re-développement des services de proximité ou des transports en commun, rien pour la fonction publique... tandis que la réponse répressive et autoritaire est maintenue avec vigueur. Pire, elle est accentuée !

Dans la lignée du rapport de la Cour des comptes paru en juin dernier et du rapport CAP 2022 sorti durant l'été, la loi de finances 2019 prévoit la suppression de 2130 emplois au sein de la DGFIP. Nous sommes assurément rentrés dans une nouvelle phase qui vise à détruire méthodiquement le réseau de la DGFIP.

Nous voici donc convoqués aujourd'hui comme chaque année pour le traditionnel « CTL Emplois », que l'on devrait plutôt qualifier de « CTL suppressions d'emplois 11 EMPLOIS DETRUIITS dans le Cantal en 2019 ! En ce début d'année et alors que Gérald Darmanin en appelle à la mobilisation des agents pour assurer la « réussite du Prélèvement à la Source », les directions locales réunissent les comités techniques afin d'annoncer le cru 2019 des destructions d'emplois.

2 130 emplois seront supprimés en 2019 à la DGFIP, s'ajoutant aux 40 000 suppressions depuis vingt ans dans les sphères fiscale, comptable et foncière. À notre connaissance, nous sommes la seule administration qui subit un tel traitement. C'est un triste record dont les agents et les usagers se seraient bien passés.

Est-ce à dire que dans l'esprit de nos dirigeants nombre de missions et de collègues ne sont pas utiles ? Comment expliquer autrement cet acharnement contre la DGFIP ?

Plusieurs ministres nous ont dit : « Ne vous inquiétez pas, la DGFIP est au cœur de la république ». Mais nous n'avons jamais rencontré de médecin qui explique que, pour aller mieux, il faut pratiquer la saignée.

Pourtant, c'est le choix qui est fait année après année par les gouvernements successifs : celui d'affaiblir le cœur de la République. Dans cette période où la demande citoyenne d'égalité et de justice fiscale se fait entendre, on ne peut comprendre ces choix.

2130 emplois supprimés quand notre administration doit faire face à la mise en place du prélèvement à la source, quand elle a besoin d'être encore plus efficace en matière de contrôle fiscal (fraude et évasion fiscale annuelles estimées à 100 milliards d'euros) et de contrôle de la dépense publique, c'est intolérable !

Cela signifie que les restructurations vont se multiplier, que le service public va être davantage désorganisé, soumis à la seule règle de l'austérité et que la mise en pièce des droits des agents est programmée.

Pour le Cantal ce seront 11 emplois qui seront rayés de la carte.

Hors de toute préoccupation sur le contenu du service public, les restructurations engagées à marche forcée servent essentiellement une doctrine : celle de la destruction de l'emploi public, à sacrifier sur l'autel de la « réduction des dépenses publiques » chère à l'équipe gouvernementale.

L'arithmétique directionnelle reste toujours aussi particulière : lorsque des services sont regroupés $2+1 = 2$.

Nous ne participerons donc pas à la discussion et voterons contre ce projet de destruction d'emplois.

Nous savons depuis longtemps que nous n'avons rien à attendre de la direction locale qui se cache derrière le principe de loyauté pour se dégager de ses responsabilités et renvoyer aux agents la responsabilité des difficultés en leur assénant qu'ils et elles doivent S'ORGANISER, faire des arbitrages, etc...

Car, au-delà des mines de circonstance que les directions affichent à longueur d'année, on serait en droit d'attendre que les directeurs nous rejoignent pour combattre cette logique destructrice que nous subissons depuis 17 ans. La « compréhension, l'empathie et la compassion », à l'évocation des difficultés que connaissent les collègues et les services relèvent plus de l'hypocrisie que de la sincérité. »

1) Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2018 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) La situation des emplois – PLF 2019 :

Conformément à notre déclaration liminaire nous n'avons fait aucun commentaire sur la présentation locale de la situation des emplois. Nous estimons que nous n'avons pas à débattre de la localisation des suppressions d'emplois décidées par le Parlement et Gouvernement. Nous sommes opposés à ces mesures de destruction pure et simple du service public.

La Loi de finances pour 2019 prévoit la suppression de 2 130 emplois pour la DGFIP contre 1 600 en 2018.

Dans le Cantal, 11 emplois vont être supprimés. La localisation en est la suivante :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL :
Direction		-2		-2
Trésorerie Aurillac Banlieue		-1	-1	-2
SIP-SIE de Mauriac		-1		-1
CDIF			-1	-1
Trésorerie Saignes			-1	-1
SIP Aurillac		-2	-1	-3
PCRP		-1/+3		+2
SIP-SIE Saint-Flour	-1	-1	-1	-3
SPFE	+1		-1	0
Total DDFIP :	0	-5	-6	-11

Les 3 organisations syndicales ont voté contre ce projet.

3) Les ponts naturels 2019 :

Deux ponts naturels ont été présentés au vote. Il s'agit des 2 seuls possibles sur 2019. Conformément aux précédentes années nous avons voté pour, tout comme Solidaires. La CGT a voté contre.

Dès lors, les deux ponts naturels 2019 ont été adoptés. Il s'agit du vendredi 31 mai et du vendredi 16 août.

4) La généralisation du télétravail :

La circulaire RH2C/2018/07-5260 du 10/12/2018 généralise le télétravail à domicile au sein de la DGFIP. En préfiguration au sein de la DDFIP depuis le 01/03/2017, le télétravail concernait 5 collègues. A l'horizon 2022, l'objectif est de 10 % de télétravailleurs applicable aux effectifs de chaque direction.

Pour 2019, l'objectif départemental (en principe non limitatif) est de 10 personnes.

Une campagne de recensement sera organisée sur ce premier trimestre via une annonce sur Ulysse 15 et un mail envoyé sur la messagerie de chaque agent. En régime de croisière, la campagne de recensement sera organisée chaque année à l'automne.

La candidature de chacun est donc ré-examinée annuellement.

La quotité de temps de télétravail est 1, 2 ou 3 jours hebdomadaire.

La procédure de validation des demandes (avis du responsable de service, décision finale de la Direction) et les critères de sélections (autonomie, missions pouvant être réalisées à distance) restent identiques à ceux rencontrés lors de la préfiguration. Le candidat doit être équipé d'une ligne téléphonique, d'un accès téléphonique, d'un accès internet et pouvoir disposer d'un espace de travail à domicile répondant à des règles de sécurité électrique. Il n'est pas prévu de contrôle au domicile du candidat même si la possibilité en sera offerte aux membres du CHS sous réserve d'acceptation du télétravailleur.

N'étant pas sur le principe favorable au télétravail mais voyant que ce mode d'organisation du travail est de plus en plus sollicité par nos collègues, nous nous sommes abstenus lors du vote.

5) Questions diverses :

➤ Suite à la conférence nationale de l'immobilier public, en date du 06/12/2018, dédiée au programme de rénovation des cités administratives multi-occupants en lien avec la transition écologique, 3 dossiers ont été retenus : Agen, Bordeaux et Aurillac. De nouveaux travaux seront donc effectués sur les 2 bâtiments de la Cité administrative d'Aurillac. On ne peut être que dubitatif sur l'intérêt de tels travaux, sachant que l'isolation et le changement de chaudières viennent d'être effectués ... Le dossier a été porté par le SGAR de Lyon apparemment sans concertation locale avec la Préfecture et la DDFiP ... preuve de l'absurdité des décisions prises loin des sites concernés !!!

➤ Le recrutement d'1 emploi travailleur handicapé catégorie C est prévu dans le département en juin prochain.

➤ M. le Directeur nous informe qu'il a écrit au Président de la CABA et au maire d'Aurillac afin de revoir le plan de circulation et de stationnement des bus autour de la place de la Paix. Il attend une réponse prochainement.

➤ Suite à notre question sur les projets de restructuration du réseau, M. le Directeur nous indique qu'il attend toujours le retour des 7 départements « mercenaires ». Il en découlera un plan pluri-annuel (2020 à 2022) de restructurations dénommé pompeusement « déconcentration de proximité » ou « géographie revisitée », dont on ne peut craindre que le pire.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	SECTION  CANTAL	BULLETIN D'ADHESION
(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)		
NOM :		
PRENOM :		
GRADE :		
AFFECTATION :		
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
Fait à _____, le _____ signature		